

Département de la Gironde

Arrondissement de LIBOURNE

Canton de FRONSADAIS-LIBOURNAIS

33141 VILLEGOUGE

☎ 05.57.84.42.08 /Fax 05.57.84.49.64

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VILLEGOUGE

Le 09 avril 2018

INFORMATION MUNICIPALE

**LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N° 1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Madame, Monsieur,

Par lettre en date du 29 novembre 2017, Monsieur le Sous-préfet de Libourne demande aux collectivités du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de faire vérifier la compatibilité de leur document d'urbanisme avec les orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Libournais (SCOT), suite à la loi ALUR de mars 2014.

Dans sa séance du 5 avril 2018, le conseil municipal a désigné l'Agence URBAM, pour la procédure de modification n° 1 de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 1^{er} juillet 2013.

Cette modification du PLU engendre la suppression des secteurs Ah et Nh et l'identification en zones A et N du plan de zonage, des bâtiments susceptibles de changer de destination.

Le document joint à ce courrier, décrit précisément les modalités et la procédure à suivre.

D'ores et déjà, si vous projetez, prochainement ou dans les années à venir, de changer de destination une de vos dépendances, il est indispensable de formuler votre demande à la mairie, avant le **27 avril 2018 impérativement**.

En effet, lorsque la modification du PLU sera acceptée par les différentes administrations, il ne sera plus possible d'envisager un changement de destination du bâtiment.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugerez utile.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs et dévoués.



Le Maire,

Médes
Jeanine MEDES